

A l'adoption unanimité
conseil 29.06.09

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 4 DECEMBRE 2006**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 4 Décembre 2006 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Daniel DEGORGUE, Inspecteur Départemental des Impôts, représentant Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire pédagogique

- Mademoiselle Morgane OLIVIER, Etudiante

- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur le Maire de Valenciennes à Monsieur Xavier MOREAU

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h10. Monsieur MOREAU remercie Monsieur SENECHAL, Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie, pour sa participation à ce Conseil malgré la réunion simultanée du Bureau de l'Université.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 22 Juin 2006.

Monsieur MOREAU relève qu'une faute de frappe s'est glissée dans la rédaction des 8^{ème} et 9^{ème} points de l'ordre du jour : le courrier adressé par le Ministère au Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG, relatif à l'interprétation des textes qui régissent la procédure de la commission mixte, est daté du 14 Mars 2006 et non pas du 14 Mars 2003.

Sous réserve de cette modification le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 2006.

Monsieur MOREAU passe successivement en revue les diplômes nationaux et les formations non validées par des diplômes nationaux.

1) Diplômes nationaux.

a) Licence d'Administration Publique.

Elle continue d'occuper une place essentielle au sein des formations de l'IPAG.

Le nombre de dossiers retirés s'est élevé à 704, celui des candidats à 353. En outre, 7 candidats en Master 1 ont été orientés vers la LAP. A l'inverse, 68 candidats en LAP ont été orientés vers le DAG et 7 autres candidats, n'ayant pas en définitive obtenu un diplôme de niveau Bac+2, ont transformé leur dossier de candidature en LAP en un dossier de candidature en Diplôme d'Administration Générale.

296 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 7 candidats étrangers. Le nombre des inscrits s'est élevé à 231 (dont 22 redoublants) mais aucun étudiant étranger ne s'est inscrit, ce que déplore Monsieur MOREAU car le travail exigé par le traitement de ces dossiers est important.

Les effectifs sont légèrement en baisse puisqu'à la rentrée on recensait **245 inscrits**. Mais cette évolution est générale en raison de la réforme LMD et de la multiplication des licences professionnelles, l'IPAG de Valenciennes parvenant à limiter cette érosion beaucoup mieux que la plupart des IPAG.

L'étude de la répartition par diplôme révèle que seulement 22 étudiants inscrits en LAP peuvent être considérés comme surdiplômés puisqu'ils possèdent un diplôme supérieur au Bac+2 (au lieu de 42 l'année précédente) : on compte 5 titulaires d'une Maîtrise et 14 titulaires d'une Licence ainsi que 2 ingénieurs.

En revanche, les « Licence 2 » sont plus nombreux qu'en 2005 (65 au lieu de 49) ; ils sont surtout issus du secteur littéraire, en particulier des filières Histoire (11) et Langues et Civilisations Etrangères en Anglais (11), alors que les étudiants en Droit ne sont que 11. Le faible nombre de titulaires d'une Licence 2 AES (6) s'explique par l'absence de cette filière à l'Université de Valenciennes.

Monsieur MOREAU se réjouit que les DUT soient beaucoup plus nombreux que l'année dernière (64 au lieu de 34, dont 31 DUT GEA). Il remarque la stabilisation du nombre des BTS (64 au lieu de 66) ainsi que celle des titulaires du DAG (21 au lieu de 23), parmi lesquels plus d'un sur deux a validé un Bac+2 grâce à ce diplôme.

Monsieur MOREAU précise enfin qu'une préparation aux concours d'analystes sera comme l'année précédente prochainement proposée aux étudiants de la LAP qui possèdent les compétences nécessaires en Informatique.

b) Master d'Administration Publique.

- le Master 1.

Monsieur MOREAU rappelle l'existence de deux publics distincts : les titulaires de la LAP qui sont admis de plein droit et les candidats issus d'autres filières en direction desquels d'importants efforts de communication sont réalisés depuis deux ans.

Le Master 1 a suscité 103 candidatures directes (87 en 2005) alors que 206 retraits de dossiers ont été enregistrés (182 en 2005). Ces statistiques témoignent d'une augmentation assez significative.

73 candidats ont été admis et 48 se sont inscrits, auxquels il faut ajouter 1 étudiant ayant candidaté initialement en Master 2 et qui a été orienté vers le Master 1. S'agissant des candidats étrangers on recense une seule inscription pour 18 candidatures et 12 admissions.

99 titulaires de la LAP ont déposé un dossier de préinscription et 77 se sont inscrits. Avec les 12 redoublants **le nombre total des inscrits s'est élevé à 138** (au lieu de 131 en 2005), soit une petite progression.

Les diplômes dont sont titulaires les admis directs sont les suivants : 1 Master 2, 4 Master 1, 1 diplôme d'une Ecole Supérieure de Commerce, 17 Licences du secteur littéraire (dont 6 Licences de Lettres et 5 Licences d'Histoire), 10 Licences en Droit, 9 Licences d'AES et 3 Licences Professionnelles.

- le Master 2.

104 dossiers de candidature ont été retirés, 59 candidatures ont été déposées, 50 ont été admises au lieu de 45 en 2005. 5 étrangers ont candidaté mais ils ont fait l'objet d'une orientation vers le Master 1.

37 étudiants se sont inscrits en Master 2 (au lieu de 40 en 2005, mais il s'agissait d'un seuil à ne pas dépasser); 30 sont titulaires du Master 1 (dont 18 ont obtenu la Licence d'Administration Publique l'année précédente). L'origine par diplôme des 7 autres étudiants est la suivante : 2 Master 2 (Comptabilité, Contrôle, Audit et Management de la Communication), 1 DEA de Droit, 2 Master 1 de Droit, 1 Master 1 Monde Contemporain et 1 Maîtrise de Gestion.

Les 37 inscrits ont eu à choisir entre trois parcours : 20 ont opté pour le parcours « Services Publics de l'Etat », 10 pour le parcours « Services Publics Décentralisés » (au lieu de 19 en 2006, cette désaffection pouvant s'expliquer par les difficultés rencontrées par les lauréats aux concours de l'administration territoriale pour trouver un poste) et 7 pour le parcours « Services Publics Sanitaires et Sociaux ».

2) Formations non validées par des diplômes nationaux.

a) Diplôme d'Administration Générale.

135 retraits de dossiers ont été enregistrés, ce qui traduit une baisse significative (185 en 2005). 74 candidatures ont été présentées. Cependant, compte tenu des 68 orientations vers le DAG après une candidature en LAP et des 7 candidatures en LAP transformées en candidatures en DAG, le nombre total d'admis en DAG s'élève à **149**.

Au total, le DAG compte **98 inscrits** au lieu de 107 l'année dernière. Monsieur MOREAU observe que le DAG garde encore une certaine attractivité malgré la concurrence des Licences Professionnelles.

Parmi les 98 inscrits, on relève 49 Bac+2 dont 45 BTS, 26 Bac+1 dont 12 titulaires d'une première année de Licence, et 22 Bac+1 non validé, dont 14 « niveau » Licence 1.

b) Préparation aux Grands Concours Administratifs.

La formation a suscité 105 retraits de dossier (89 en 2005) et 82 candidatures (54 en 2005); 65 candidats ont été admis (47 en 2005) auxquels il faut ajouter 5 candidats en Master 2 qui ont été orientés vers cette préparation. Sur ces 70 admis **57 se sont inscrits** (35 en 2005) : le succès de la Préparation aux Grands Concours Administratifs est incontestable puisque la hausse du nombre d'inscrits atteint 62%.

Monsieur MOREAU souligne que les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 (48) représentent 84% des effectifs, alors qu'en 2005 on ne dénombrait que 22 Bac+5 soit 63% du total des inscrits.

Cette très forte progression est une conséquence directe de l'instauration du système LMD : les étudiants désirent de plus en plus obtenir leur Master avant de se consacrer à la Préparation aux Grands Concours.

Parmi ces 48 Bac+5, on relève 4 titulaires d'un diplôme d'IEP (2 IEP de Lille, 1 IEP de Grenoble, 1 IEP de Paris), 23 Master 2 du secteur Droit Privé (dont 14 Master 2 de la Faculté de Droit de Valenciennes : 9 Master 2 Justice et Médiation et 5 Master 2 Droit et Fiscalité de l'Immobilier), 21 Master 2 à orientation Administration Publique ou Droit Public dont la majorité n'est pas, cette fois, d'origine valenciennoise et 4 Master 2 d'Administration Publique.

Les titulaires d'un Bac+4 sont au nombre de 9 et représentent seulement 16% de l'effectif, dont 7 titulaires d'un Master 1 d'Administration Publique. Il n'y a cette année que 2 réinscriptions dans la formation.

Monsieur MOREAU souligne également que 53% des inscrits ne sont pas issus de l'Université de Valenciennes.

Quant aux concours préparés, le premier choix exprimé par les étudiants place en tête le concours d'Attaché Territorial (14), devant l'ENM (12), les IRA (6), Officier de Gendarmerie (4), Commissaire de Police (3), Conseiller de Tribunal Administratif (3), Inspecteur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (3) et l'EN3S (3). Monsieur JAHAN regrette la désaffection des étudiants envers le secteur sanitaire et social qui offre pourtant des carrières attractives et qui a des besoins importants de cadres qualifiés. Monsieur MOREAU indique qu'il essaie de promouvoir les concours de ce secteur mais qu'il rencontre des difficultés pour motiver les étudiants.

Monsieur ELKAÏM estime que la fonction publique hospitalière n'est pas considérée par les étudiants comme une véritable fonction publique. Un effort important pour mieux faire connaître les carrières administratives du secteur sanitaire et social doit selon Monsieur ELKAÏM être réalisé par le Réseau des Ecoles de Services Publics en concertation avec les IPAG et les universités.

Monsieur SENECHAL assure le Conseil que l'Université est consciente des difficultés de recrutement éprouvées par le secteur sanitaire et social et plus largement de la nécessité de faire connaître les métiers auxquels préparent les formations proposées par l'Université. Cette préoccupation sera d'ailleurs prise en compte dans l'organisation de la Journée Portes Ouvertes.

Dans le cadre des différents Salons de l'Etudiant qui sont organisés annuellement à Lille, Monsieur MOREAU participe régulièrement à une conférence pour présenter les préparations aux concours administratifs. Il relève l'absence de représentants de la fonction publique hospitalière ou de la Sécurité Sociale pour promouvoir les concours et les carrières de leur secteur.

Mademoiselle OLIVIER constate elle aussi la méconnaissance par les étudiants des carrières offertes par la fonction publique hospitalière. Dans le cadre de l'Association des Etudiants de l'IPAG elle

aimerait organiser une visite des services administratifs dans le secteur hospitalier. Monsieur JAHAN souscrit totalement à cette proposition.

Monsieur ELKAÏM estime quant à lui qu'un excellent moyen de promouvoir une carrière administrative est de faire appel à de récents lauréats du concours concerné.

c) Préparation aux concours internes.

26 agents se sont jusqu'à présents inscrits dans la Préparation, les plus nombreux appartenant à la catégorie B (14) alors qu'on remarque la présence de 6 agents de catégorie C et 4 de la catégorie A.

24 inscrits relèvent de la fonction publique de l'Etat : 10 de l'Education Nationale (dont 5 SASU et 3 enseignants), 5 de l'Intérieur, 2 de l'Administration Pénitentiaire et 2 de la Défense.

La majorité des inscrits (18) déclare, comme d'ordinaire, préparer prioritairement le concours des IRA.

Monsieur MOREAU remarque la quasi absence de fonctionnaires en congé de formation ; il est vrai que les rares bénéficiaires de ce congé sont orientés vers les formations diplômantes de l'Institut.

Le bilan global de la rentrée fait état de plus de 1400 retraits de dossier et de plus de 800 candidatures.

L'effectif total s'établit actuellement à 587 inscrits (561 étudiants et 26 fonctionnaires) ; il est similaire à celui de la rentrée 2005.

Ce bilan situe, comme ces dernières années, l'IPAG de Valenciennes au premier rang national, l'Institut présentant la gamme de formations la plus étoffée du pays.

3) Examen du projet de budget 2007

et 4) Examen d'une proposition de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG.

Monsieur MOREAU présente ce projet.

Le budget initial 2007 est en augmentation de 7% par rapport au budget de l'année précédente. Il s'établit à 347 762 €.

La structure du budget de l'IPAG comporte quatre centres de responsabilité : DIR, PROJ (projet), FI (Formation Initiale), FC (Formation Continue).

S'agissant des recettes les crédits versés par l'Université (290 142 €) représentent 83,4% des recettes. La Dotation Globale de Fonctionnement après prélèvement des amortissements (3%) s'élève à 287 283 €, soit une augmentation (9,8%) semblable à celle de l'année dernière qui s'explique par la progression du nombre des inscrits (551 inscriptions premières au 15 Janvier 2006). S'y ajoute une somme de 2859 € qui a été attribuée à l'IPAG dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. La dotation fléchée versée par le Ministère de la Fonction Publique pour financer la préparation des fonctionnaires de l'Etat aux concours internes, mission traditionnelle de l'IPAG, est maintenue à 13 300 €. La subvention de la Région affectée à la formation des demandeurs d'emploi s'élève à 10 080 €.

Les autres ressources (34 240 €) sont des recettes de formation initiale (22 140 €) et des recettes procurées par les conventions de formation continue en Master d'Administration Publique et en Préparation aux concours de fonctionnaires territoriaux (12 100 €).

Quant aux dépenses, les charges de personnel représentent comme à l'accoutumée l'essentiel des dépenses de fonctionnement (73%, soit un montant de 253 865 €), le pourcentage étant comparable à celui de l'année 2006.

Elles correspondent principalement au paiement des heures complémentaires d'enseignement (219 850 €), puisque l'IPAG doit rémunérer la plupart des intervenants du fait d'un important déficit de postes.

Les autres dépenses de fonctionnement sont des dépenses internes, des dépenses diverses et la subvention accordée à l'Association des Etudiants de l'IPAG qui reste fixée à 1525 €.

Enfin, un crédit d'investissement de 2859 € a été ouvert pour faire face aux premières dépenses d'équipement.

Ce budget initial 2007 atteint certes un montant légèrement supérieur à celui du budget définitif de l'année 2006 mais Monsieur MOREAU remarque que jusqu'à présent, (pas plus qu'en 2006), le budget 2007 n'a pas été alimenté par des crédits issus du contrat quadriennal.

Pourtant, jusqu'en 2005, l'IPAG bénéficiait de crédits issus du contrat quadriennal qui s'élevaient à 25 000 €.

Monsieur MOREAU espère que le budget de l'IPAG sera abondé en cours d'année par la répartition de ces crédits entre les composantes de l'Université.

Mademoiselle OLIVIER informe le Conseil qu'elle espère pouvoir organiser prochainement des élections pour renouveler le Bureau de l'Association des Etudiants de l'IPAG. Les démarches qu'elle a entreprises auprès des étudiants de l'Institut ont en effet suscité des réactions positives.

En conséquence, la subvention accordée à l'Association qui s'élève comme l'an dernier à 1525 € est soumise à l'approbation du Conseil et elle est adoptée à l'unanimité.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

5) Examen des projets de règlement des examens du Master 1 et du Master 2.

Monsieur MOREAU présente ces projets.

Une modification minimale est introduite dans le projet de règlement des examens du Master 1 : dans l'unité d'enseignement n°10 qui énumère les options proposées aux étudiants au deuxième semestre, le Droit de la Fonction Publique remplace les Institutions Scolaires et Universitaires. En effet, la suppression de cet enseignement se justifie par la disparition du concours direct d'AASU qui était le seul concours à proposer cette option dans le programme de ses épreuves.

La présence d'un enseignement de Droit de la Fonction Publique est apparue souhaitable dans l'optique du Master 2 d'Administration Publique.

Monsieur ELKAÏM suggère que l'appellation « Entretien avec le jury », moins traumatisante pour les étudiants et à la finalité professionnelle plus affirmée, remplace l'appellation « Grand Oral » au sein de l'unité d'enseignement n°9.

Le projet de règlement des examens du Master 2 ne prévoit pas de bouleversements mais propose tout de même des modifications plus conséquentes.

Au deuxième semestre un élément constitutif est introduit dans les enseignements transversaux de l'unité d'enseignement n°4 : Contrôle de gestion et audit public. Intégré jusqu'alors dans la Gestion financière et comptable, cet enseignement devient un élément constitutif à part entière. En conséquence la Gestion financière et comptable rejoint les éléments transversaux du premier semestre au sein de l'unité d'enseignement n°1.

Ces changements répondent au besoin de développer l'enseignement des techniques du management public.

Afin d'alléger un volume horaire global trop important, les Langues Etrangères et l'Informatique ont été supprimés au sein de l'unité d'enseignement n°3 du premier semestre (Techniques de communication). Ces disciplines sont en effet rarement enseignées dans une deuxième année de Master et, par ailleurs, elles figurent dans la maquette de la première année du Master d'Administration Publique.

Une troisième modification réside dans la possibilité offerte aux candidats, sous certaines conditions, de présenter un mémoire relatif à un thème ayant trait à l'administration publique, au lieu de soutenir un rapport de stage devant un jury (unité d'enseignement n°6 désormais intitulée « Rapport de stage ou mémoire »).

En effet, l'exigence du stage paraît inappropriée aux fonctionnaires inscrits en formation continue dans le Master 2. D'autre part on ne peut exclure qu'un étudiant ne parvienne pas à trouver un stage.

Les projets de règlement des examens du Master 1 et du Master 2 sont adoptés à l'unanimité.

6) Informations sur les demandes de création de postes à l'IPAG et sur la procédure de recrutement.

L'IPAG avait obtenu que la demande de création d'un poste de MCF en Gestion Publique en vue de la rentrée 2007 soit classée en 5^{ème} position sur la liste interclassée de l'Université, mais Monsieur MOREAU a récemment appris que le Ministère refusait de créer ce poste.

Le Ministère veut prioritairement renforcer les pôles de recherche. Monsieur MOREAU dénonce une logique perverse puisqu'il ne peut y avoir de pôle de recherche sans création préalable de postes d'enseignants. Or, le faible nombre d'enseignants en poste à l'IPAG empêche de fait un investissement important dans la recherche.

Monsieur MOREAU évoque par ailleurs les difficultés rencontrées quant au recrutement des enseignants sur les postes créés.

Il rappelle qu'il s'est efforcé en vain de faire appliquer la procédure de recrutement dite de la commission mixte qui permet à l'IPAG d'avoir un droit de regard sur le recrutement des enseignants.

Le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a saisi le Ministère mais il n'a pu obtenir une interprétation claire des textes. Lors d'un entretien accordé en Septembre au Bureau de la Conférence, Monsieur MONTEIL, Directeur de l'Enseignement Supérieur, a reconnu que, dès lors que le poste est créé pour être implanté à l'IPAG sur la base d'un argumentaire fourni par cet Institut, le poste doit être considéré comme affecté à l'IPAG, ce qui permet l'application de la procédure de la commission mixte. A l'invitation de Monsieur MONTEIL, le Bureau a adressé un nouveau courrier demandant à faire préciser l'interprétation des textes mais la réponse ministérielle se fait attendre.

Monsieur MOREAU est d'autant plus déterminé à faire appliquer la procédure de la commission mixte qu'il a vécu une expérience malheureuse lors de cette rentrée 2006. En effet, l'enseignante recrutée par la commission de spécialistes, sans que Monsieur MOREAU puisse donner un avis, même à titre officieux, n'a toujours pas assuré ses enseignements.

7) Informations sur la convention conclue entre l'IRA de Lille et l'Université de Valenciennes relativement à l'accès des élèves de l'IRA de Lille au Master d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU rappelle qu'une convention d'objectifs avait été conclue avec Monsieur GEVART, prédécesseur de Monsieur ELKAÏM à la direction de l'IRA de Lille, afin de réfléchir à la mise en place d'une procédure de validation au profit de certains élèves de l'IRA.

Finalement les deux Instituts ont écarté la procédure de VAE et ont préféré la procédure de VAP, car elle permet d'inclure les élèves lauréats du concours externe des IRA.

L'objet de cette convention est de faciliter l'accès à cette procédure de VAP qui permet de dispenser les candidats de la plus grande partie des épreuves du Master.

Plus de soixante candidatures ont d'ores et déjà été examinées. Sans surprise, la très grande majorité des demandes concerne le Master 2 et émane essentiellement des lauréats du concours interne, mais elles sont aussi le fait de lauréats du troisième concours (les élèves issus du concours externe sont souvent plus diplômés et sont de ce fait proportionnellement moins demandeurs).

Monsieur ELKAÏM précise qu'il s'agit d'une expérience qui a obtenu l'aval de la DGAFP.

La convention permet de faciliter la démarche entreprise par un élève de l'IRA de Lille mais il ne s'agit pas à travers cette convention d'introduire une forme déguisée de délivrance d'un diplôme par l'IRA dont ce n'est ni la vocation ni la mission.

Monsieur SENECHAL informe le Conseil que cette convention a été soumise le 23 Novembre au CEVU et qu'elle a reçu un avis très favorable. Elle sera présentée le 7 Décembre au CA de l'Université.

8) Questions diverses.

Monsieur MOREAU explique que les dysfonctionnements constatés à la rentrée 2005 lors de la délivrance des bourses de service public ont été évités cette année. L'IPAG a enregistré 131 demandes de bourses de service public dont 100 étaient recevables. L'Institut a finalement obtenu 49 bourses (l'IPAG de Lille en a obtenu 22). Malheureusement le fléchage au niveau national de la plupart des bourses de service public au profit des IPAG a disparu. Dans certaines académies les IPAG éprouvent beaucoup de difficultés pour maintenir leur contingent, mais ce n'est pas le cas de l'Académie de Lille (le nombre de bourses qui a été réservé aux IPAG de Lille et de Valenciennes est identique à celui de l'année précédente). Le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG s'efforce de faire rétablir ce fléchage.

Dans le cadre du contrat quadriennal l'IPAG est invité à présenter des projets qui pourront avoir droit à un financement à ce titre. Deux projets ont ainsi été préparés par l'IPAG.

Le premier se situe dans l'axe « évaluer et structurer l'articulation Recherche-Formation ». Il a pour objectif « l'aménagement du parcours au service de la réussite » et l'action concernée est « Projet professionnel et aide à l'insertion professionnelle ». L'indicateur concerné est « le taux d'insertion professionnelle des étudiants ».

Monsieur MOREAU présente ce projet. L'IPAG apporte déjà une contribution essentielle à l'orientation des étudiants vers les carrières publiques et l'Institut propose de développer davantage cette action qui sera étendue aux étudiants inscrits dans d'autres composantes.

Le premier volet de ce projet est l'information collective des étudiants sur les concours et les carrières administratives, information qui sera réalisée par la mise à disposition d'une documentation sur les concours et les carrières et par des conférences hebdomadaires sur les carrières administratives assurées par des responsables issus de toutes les administrations.

Le deuxième volet réside dans l'aide individualisée à l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Cette aide sera apportée par des réponses aux demandes de renseignement sur les concours et les carrières et par des entretiens individuels visant à orienter l'étudiant dans son choix d'une carrière publique et à le conseiller sur les parcours les plus adaptés à ce choix.

Le deuxième projet se situe dans l'axe « une démarche de consolidation » ayant pour objectif « une logique de formation tout au long de la vie » et dont l'action concernée est « le développement et l'évaluation de la VAE ». L'indicateur concerné est « le nombre annuel de VAP 85 et de VAE ».

Il s'agit de développer les procédures de VAP et de VAE au profit de fonctionnaires ou d'élèves fonctionnaires.

L'expérience administrative des fonctionnaires ainsi que la formation donnée dans les écoles administratives d'application sont susceptibles d'être validées en vue de l'obtention des diplômes organisés par l'IPAG qui sanctionnent tous des formations professionnelles : Licence d'Administration Publique, Master 1 d'Administration Publique, Master 2 d'Administration Publique.

Les candidats intéressés constituent un vivier très important. Il s'agit en particulier des élèves en formation à l'IRA de Lille (procédure de VAP en cours d'expérimentation) et les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers.

Les actions à conduire pour développer ce projet sont l'information des élèves de l'IRA de Lille et la facilitation de l'accès à la procédure, la diffusion d'informations auprès des différentes administrations concernées, les contacts avec les anciens étudiants de l'IPAG entrés dans les administrations depuis

- quelques années, le traitement des demandes de validation et l'organisation des épreuves et des entretiens tant au titre de la VAP que de la VAE.

Monsieur MOREAU obtient l'accord du Conseil pour approfondir l'élaboration de ces projets qui doivent être déposés le 11 Décembre à la Présidence de l'Université.

Monsieur SENECHAL souligne le caractère essentiel de l'indicateur « taux d'insertion professionnelle des étudiants » pour apprécier la pertinence des projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 12h20.